

**SARL.HOMMEL**

57 Bld Léon Séché

44150 Ancenis

Tél : 02 40 83 24 79

Portable : 06 65 14 45 60

Courriel : sarl.denis.hommel@neuf.fr

Facture

le, 27/01/2023

Numéro : FA03606

Date d'échéance	27/01/2023
Mode de règlement	chèque bancaire comptant
Date de livraison	28/01/2023

Madame DENYS Agnès
777 Bld Pasteur**44150 ANCENIS****N° TVA :**

Code article	Description	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
	Déblocage corps thermostatique + remplacement tête chambre rez de chaussée					
	Tête thermostatique Danfoss réf:013G2950	1,00		47,88	47,88	5,50
AR00009	M.O chauffage	1,00	1	35,00	35,00	5,50
AR00005	Déplacement	1,00	1	7,50	7,50	5,50

Taux	Base	Montant
5,50	90,38	4,97

Total HT	90,38
Total TVA	4,97
Total TTC	95,35
Acompte	0,00
Net à payer	95,35 €

Assurance de responsabilité Décennale.

Garantie accordée sur les chantiers exécutés en France et en Principauté de Monaco.

MAAF Assurances SA-RCS Niort 542 073 580 - Chauray - 79036 Niort cedex 09

CONDITIONS GENERALES

- Nos ventes, réparations et travaux sont payables au comptant dès réception. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Pénalités de retard de règlement 3 fois le taux de l'intérêt légal applicable au retard postérieur à la date de règlement figurant sur la facture (L441-6 Code du Commerce). Indemnité forfaitaire de 40€ due de plein droit dès le premier jour de retard.
- Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à complet paiement du prix (loi 80.335 du 12 mai 1980).
- Toutes réclamations devront être faites dans les 8 jours qui suivront la date de la facture, passé ce délai celle-ci sera considérée comme acceptée aux conditions prévues sans autre recours possible. En cas de litige, les tribunaux de Nantes seront seuls compétents.
- Accepte les règlements des sommes dues par chèque libellé à son nom en sa qualité de membre de Centre de Gestion Agréé par l'administration fiscale.